

Des incitatifs qui fonctionnent

Bonification du programme de revitalisation des façades

Dolbeau-Mistassini, 13 juillet 2015 - Devant le succès remporté par le programme de revitalisation des façades commerciales et industrielles, la Ville de Dolbeau-Mistassini annonce l'augmentation de l'enveloppe annuelle attribuée au fonds, le faisant passer de 20 000 \$ à 40 000 \$ par année. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de la Ville d'agir en matière de revitalisation des artères commerciales et vient compléter les programmes d'incitatifs fiscaux et financiers qui ont aussi fait l'objet de bonification récemment.

Mis en vigueur en 2007, le programme a connu une croissance régulière et, depuis 2013, investi le total des sommes qui lui sont réservées. Ainsi, c'est plus de 200 000 \$ qui auront été investis auprès de 17 entreprises du milieu depuis la création du programme. « *Devant le succès de la mesure, plutôt que de refuser ou reporter des projets, nous avons choisi d'augmenter les sommes affectées au programme afin de répondre à la demande* », a déclaré le maire Richard Hébert.

Plus d'entreprises pourront donc recevoir de l'aide de cette enveloppe, dont les règles d'attribution demeurent inchangées. Celles-ci prévoient des aides en fonction de deux volets, soit le remboursement de 50 % des frais d'honoraires professionnels pour un maximum de 2 000 \$ ainsi qu'une subvention équivalant à 25 % du coût des travaux pour un maximum de 20 000 \$. Les sommes sont versées aux bénéficiaires sur une période de cinq ans. Les secteurs visés par le programme sont principalement : la 8^e avenue entre le pont de la Mistassini et le boulevard Vézina; le boulevard Wallberg entre la 10^e et la 4^e avenue; une partie de la rue des Mélèzes, de la rue des Érables et de la rue des Pins; la rue De Quen entre l'avenue de l'Église et l'avenue Lemieux; le boulevard Saint-Michel entre l'avenue Hébert et l'avenue Asselin; l'avenue de l'Église entre la rue De Quen et le boulevard Saint-Michel.

Le règlement officiel en vigueur est disponible sur le Web à l'adresse suivante : ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/Documents/regl-1437-10.pdf

Selon Richard Hébert, de tels programmes incitatifs constituent des leviers intéressants pour une Ville puisqu'ils permettent d'atteindre plusieurs objectifs à la fois, notamment en jumelant des efforts de revitalisation au soutien des entreprises du milieu. La Ville espère que d'autres entreprises se prévaudront de la mesure dans les prochaines années.

– 30 –

Source : Christine Sauvageau
Conseillère en communication et relation avec les citoyens
Ville de Dolbeau-Mistassini
418-276-0160 poste 2071
communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca

Pour entrevues: Richard Hébert
Maire
Ville de Dolbeau-Mistassini
418-879-1404
maire@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca